

# REPENSER L'ESPACE DE TRAVAIL EN PARTANT DES ATTENTES DES SALARIÉS



Un salarié passe en moyenne **30% de son temps** journalier au travail.

La mauvaise ergonomie des postes implique de fortes conséquences : absentéisme, turn-over excessif, perte de performance, ...

Selon Santé Publique France, les **troubles musculo-squelettiques (TMS)** sont la **première cause de maladies professionnelles en France** et à l'origine d'un important **absentéisme** au travail et de coûts d'indemnisation élevés. Cela touche **15% des salariés français**.

## Comment repenser les espaces de travail efficacement ?

- Diagnostiquer les besoins avec les salariés
- Intégrer les fournisseurs dans la réflexion et être à l'écoute des innovations
- Intégrer les salariés tout au long du projet pour aménager les espaces qui conviennent à leurs usages

Suite au déménagement de l'entreprise, nous avons fait appel à un cabinet d'ergonome pour améliorer les espaces de travail. Les salariés ont été impliqué dès le début de la démarche jusqu'à l'implantation du matériel.  
« C'est un coût direct mais finalement aussi beaucoup d'économies indirectes »



**Serge BOISSEAU,**  
Charcutier/ Traiteur  
Chef d'entreprise

Nom de l'entreprise : Poivre & Sel  
Secteur : Charcutier/Traiteur  
Nombre de salariés : 14 salariés  
Localisation : Laval (53)

**Michel BROCHU**  
Chef d'entreprise



Nom de l'entreprise : Atelier ISAC  
Secteur : Construction bois  
Nombre de salariés : 44 salariés  
Localisation : Nort Sur Erdre (44)

Pour l'extension du nouvel entrepôt, nous avons **consulté les salariés dès la genèse du projet**. Nous avons la volonté d'améliorer l'ergonomie et le confort des postes de travail. Des consultations régulières ont eu lieu tout au long du projet.  
L'entrepôt, au final ressemble plus à leur vision qu'à celle que j'avais mais c'était justement le but de cette consultation.

## Des bénéfices pour vos salariés et votre entreprise



- Une **fidélisation** accrue du collaborateur
- Une **réduction de l'absentéisme**
- Une meilleure appropriation des lieux par les salariés
- Une **réduction de l'usure et des maladies professionnelles**